

CANADA
Province de Québec
Ville de Thetford Mines

Le 20 mars 2017

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 20 mars 2017 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Jean-François Morissette
Michel Verreault	Denise P. Bergeron
Jean-François Delisle	Hélène Martin
Marco Tanguay	Yves Bergeron
Daniel Poudrier	

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

Est absent :

Le conseiller François Madore

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour
2017-92TM

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR	la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

- 12.1 Adoption du plan d'action 2016 et bilan - Intégration des personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES

3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017
2017-93TM

ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1-
Adoption des
procès-verbaux
des 6 et 13 mars
2017 de la
Commission
permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 6 et 13 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

2017-94TM

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 6 et 13 mars 2017 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - CONSEIL MUNICIPAL

6 - RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

7 - GESTION DU TERRITOIRE

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Octroi du contrat
de refonte du site
Web de la Ville
de Thetford
Mines

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la refonte du site web de la Ville de Thetford Mines pour lequel des critères qualitatifs sont prévus, en plus du prix;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
Studio Late Night inc.	29 700,00 \$
Numérique Technologies	47 851,25 \$
Cyber 3D Informatique	56 400,00 \$
Tactik Media	57 275,00 \$

2017-95TM

ATTENDU l'analyse réalisée par le comité de sélection et le pointage accordé à chaque soumission pour les différents critères établis, dont le prix fait partie, étant donné l'utilisation d'un système facultatif de pondération des offres;

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 13 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Studio Late Night inc.** le contrat de la refonte du site web de la Ville de Thetford Mines selon les prix unitaires prévus au bordereau de soumission et pour une dépense estimée à **29 700 \$ taxes en sus**, payable à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2017 à 2020;

QUE l'octroi de ce contrat soit **conditionnel** au versement, par Développement économique Canada, de la subvention demandée par la Ville à l'égard de ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-
Octroi du contrat
de location de
machinerie
lourde

2017-96TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la location de machinerie lourde;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Total
Germain Daigle Excavation enr.	Prix divers
Picard Excavation inc.	Prix divers
Transport & Excavation Steve Gilbert inc.	Prix divers
Excavation Gagnon & Frères inc.	Prix divers
Denis Lambert Excavation inc.	Prix divers
Cité Construction TM inc.	Prix divers
Les Transports Maggy Beaudet inc.	Prix divers
Les Constructions de L'Amiante inc.	Prix divers
Groupe Nadeau inc.	Prix divers
Excavation Gérard Roy & Fils enr.	Prix divers

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 13 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville procède à la location de machinerie lourde, article par article, auprès du soumissionnaire ayant déposé la meilleure offre pour chaque item, tel que présenté au tableau d'adjudication, à **Germain Daigle Excavation enr., Denis Lambert Excavation inc., Excavation Gérard Roy & fils inc., Les Transports Maggy Beaudet inc., Les Constructions de L'Amiante inc., Cité Construction TM inc. et Transport & Excavation Steve Gilbert inc.** pendant une période de douze mois, le tout selon les prix unitaires déposés, ces montants étant payables à même les fonds généraux des années 2017 et 2018 et les fonds de certains règlements d'emprunts.

L'adjudication s'établit comme suit :

- Germain Daigle Excavation enr. Pelles hydrauliques sur chenilles, classe 1306
Rouleau compresseur, classe 2065
Brise-roches hydrauliques 300 kg/m
Location de fardiers
- Denis Lambert Excavation inc. Pelles hydrauliques sur chenilles, classe 1310
- Excavation Gérard Roy & Fils enr. Pelles hydrauliques sur chenilles, classe 1313
- Les Transports Maggy Beaudet inc. Bouteur sur chenilles régulières, classe 0406
Brise-roches hydrauliques 60 et 425 kg/m
- Les Constructions de L'Amiante inc. Bouteur sur chenilles à basse pression au sol, classe 0459
- Cité Construction TM inc. Brise-roches hydrauliques 100 kg/m
Location d'un camion 12 roues
- Transport & Excavation Steve Gilbert inc. Location d'un camion 10 roues

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-
Octroi du contrat de nettoyage de puisards, service de vide-puisards et vidange de fosses septiques résidentielles

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour le nettoyage de puisards, le service de vide-puisards et la vidange de fosses septiques résidentielles;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
Sani-Thetford (2000) inc.	564 517,50 \$
Sani-Orléans inc.	1 033 380,00 \$
Les Entreprises Jallex inc.	1 135 200,00 \$
Enviro Industries inc.	1 268 490,00 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 13 mars 2017;

2017-97TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Sani-Thetford (2000) inc.**, le nettoyage de puisards, le service de vide-puisards et la vidange de fosses septiques résidentielles pour une durée de 36 mois et selon les prix unitaires déposés, le tout représentant une dépense annuelle estimée à 188 172,50 \$ taxes en sus, payable à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2017 à 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4-
Octroi du contrat
de traçage de
bandes de
démarcation
routière

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour le traçage de bandes de démarcation routière 2017;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
Durand Marquage et associés inc.	37 780 \$
Lignes Maska	45 495 \$
Marquage et Traçage du Québec inc.	47 250 \$
Lignco Sigma inc.	58 875 \$

2017-98TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 6 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Durand Marquage et associés inc.**, le traçage de bandes de démarcation routière, incluant la main-d'oeuvre, les équipements requis ainsi que la peinture et les microbilles de verre pour une somme totale de **37 780 \$, taxes en sus**, le tout payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - **SOUTIEN AUX ORGANISMES**

10 - **COUR MUNICIPALE**

11 - **DIRECTION GÉNÉRALE**

12 -

RESSOURCES HUMAINES

12.1-
Plan d'action
2016 et bilan

ATTENDU la volonté de la Ville de Thetford Mines de contribuer à améliorer la participation sociale de tous ses citoyens et citoyennes;

ATTENDU la collaboration des divers services de la Ville à l'élaboration d'un plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées;

ATTENDU l'adoption annuelle d'un plan d'action par le Conseil et favorisant l'intégration des personnes handicapées à Thetford Mines;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR	le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal adopte le plan d'action et le bilan pour l'année 2016 favorisant l'intégration des personnes handicapées;

QUE ce plan d'action soit rendu disponible sur le site web de la Ville dans les prochaines semaines et accessible en version papier au Service du greffe de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 -

RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1-
Demande
d'exemption de
taxes foncières

ATTENDU la demande soumise par le Comptoir familial de Black Lake pour l'exemption des taxes foncières de l'immeuble situé au 4015, boulevard Frontenac Ouest;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources financières;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 6 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR	la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR	la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance d'exemption aux fins des taxes foncières pour l'immeuble utilisé par le Comptoir familial de Black Lake, et ce, si les conditions prévues par la loi sont respectées;

QUE la Ville s'oppose à ces exemptions de taxes pour les locaux qui pourraient être utilisés à d'autres fins, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 616 intitulé *Règlement décrétant une dépense et un emprunt visant l'étude préliminaire du bassin de rétention St-Noël, la réparation du mur de la rivière Bécancour, l'installation d'un système de déphosphatation de l'étang aéré de Pontbriand et des travaux de réparation de pompes à la station d'épuration, prévus pour 2017*, soit adopté comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3-
Adoption du
Règlement n°
617 (divers
équipements)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 617 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 6 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

2017-103TM

ET RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 617 intitulé *Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'équipement informatique pour la consolidation et la migration de serveurs et l'acquisition d'un logiciel de bibliothèque, prévus pour 2017*, soit adopté comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4-
Adoption du
Règlement n°
618
(infrastructures,
RU-21-2)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 618 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 6 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

2017-104TM

ET RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 618 intitulé *Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des projets de rénovation d'infrastructures consistant à la mise aux normes du trop-plein RU-21-2 (phase II) prévus pour 2017*, soit adopté comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.5-
Adoption du
Règlement n°

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 619 et renoncent à sa lecture publique;

619 (2017-125-
Z)

2017-105TM

ATTENDU QUE l'avis de motion pour ce règlement a été donné le 20 février 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 619 intitulé « **Règlement amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but d'agrandir la zone 2632C à même la zone 2613C** » soit adopté, comme si au long récité, et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

21.1-
Période de
questions

Le maire répond à une question posée lors d'une séance précédente.

Une période de questions est ensuite tenue.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 20h30.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre
Brousseau

EG/mcj